

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance

1 DOCUMENT - Publié le 15 janvier 2025

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 JANVIER 2025 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1800 boulevard Légit 73 100 AIX-LES-BAINS

Éléments :

N°	Commune	Représentant	Président de Bureau
1	AIX-LES-BAINS	BENOÎT BENOÎT	Président de Bureau Pierre-Michel BADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FLORENCE BENOÎT	
3	AIX-LES-BAINS	CHARLOTTE FÉLIX	
4	BOZIGNY SAINT-VINCENT	CHRISTOPHE BENOÎT	Président de Bureau Pierre-François
5	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
6	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
7	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	Président de Bureau Olivier
8	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
9	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
10	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	Président de Bureau Olivier
11	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
12	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
13	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	Président de Bureau Olivier
14	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
15	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
16	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	Président de Bureau Olivier
17	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
18	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
19	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	Président de Bureau Olivier
20	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
21	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
22	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	Président de Bureau Olivier
23	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	
24	CHAMBERY	BERNARD BENOÎT	

Accessoires :

BRANT SPINASSE	YVES BENOÎT
CHAMBERY	AGNÈS BENOÎT

L'assemblée a été convoquée par délibération du 29 DÉCEMBRE 2024, conformément aux conditions prévues par les articles L. 2121-1 et L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, et laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, le texte de la délibération et le projet de délibération.

Le présent avis a été mis en ligne de manière à être accessible en ligne à compter du 15 janvier 2025.

Julie NOUËL a été désignée secrétaire de séance.

Le présent avis a été mis en ligne de manière à être accessible en ligne à compter du 15 janvier 2025.



B_2025-01-07_DELIB01.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 105,0 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.